



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTRE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION

02 MARS 2022

COMMUNIQUE

Le 24 février 2022, dans le cadre de l'émission « Diné ak Diamono », diffusée sur Walf TV, Monsieur Lamine SALL, un des participants à ladite émission, a tenu des propos outrageants à l'endroit de la Communauté catholique et portant atteinte gravement à la cohésion sociale et au vivre-ensemble.

Le Conseil national de Régulation de l'Audiovisuel, en application de ses prérogatives, a adressé une mise en demeure à l'Administrateur du Groupe Walfadjri.

Dans le même sens, le Ministre de la Culture et de la Communication désapprouve, fermement, de telles déclarations et invite à plus de responsabilité et de retenue dans le traitement d'informations et le partage d'opinions sur des sujets ayant trait à notre cohésion sociale et à notre vie en communauté.

Ainsi, par-delà le Groupe Walfadjri, c'est un appel pressant adressé à toutes les entreprises de presse pour un renforcement de la vigilance et un respect rigoureux des textes et pratiques déontologiques régissant le secteur, afin d'éviter de tels dérapages et comportements préjudiciables à la paix, à la stabilité et à la cohésion sociales.

Fait à Dakar, le 02 mars 2022



Abdoulaye DIOP

Abdoulaye DIOP